



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Cinquante-septième session

Charm el-Cheikh, 6-12 novembre 2022*

**Onzième Forum de Durban sur le renforcement
des capacités**

Rapport du secrétariat

Résumé

Le onzième Forum de Durban s'est tenu le 8 juin 2022, pendant la cinquante-sixième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, sur le thème général du renforcement des capacités pour l'intégration de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national dans les plans nationaux de redressement durable.

* Dates provisoires.



Abréviations et acronymes

CDN	contribution déterminée au niveau national
COP	Conférence des Parties
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa dix-septième session, la Conférence des Parties (COP) a demandé à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) d'améliorer encore le suivi et l'examen de l'efficacité des activités de renforcement des capacités en organisant chaque année, pendant sa session, une manifestation appelée Forum de Durban afin que les parties intéressées échangent des données d'expérience, des idées, des bonnes pratiques et des enseignements en ce qui concerne les activités de renforcement des capacités exécutées. Elle a aussi demandé au secrétariat d'établir un rapport succinct sur le Forum de Durban à soumettre au SBI pour examen¹.

2. À sa vingt-quatrième session, la COP a demandé au SBI d'aligner le thème des réunions du Forum de Durban sur le domaine d'intervention annuel retenu par le Comité de Paris sur le renforcement des capacités², lequel consiste en 2022 à renforcer les capacités pour faciliter la mise en œuvre cohérente des contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre des plans de développement nationaux et du redressement durable³. Les résultats du Forum de Durban et les enseignements qui en ont été tirés sont ainsi directement intégrés aux travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités.

3. À sa vingt-cinquième session, la COP a souligné qu'il importait de continuer à recenser et à diffuser les enseignements tirés de l'expérience pour améliorer l'exécution des activités de renforcement des capacités dans le cadre du Forum de Durban et du Comité de Paris sur le renforcement des capacités⁴.

B. Structure du rapport

4. Les résultats du onzième Forum de Durban, notamment les messages clés et des informations sur leur examen ultérieur par le Comité de Paris sur le renforcement des capacités, sont présentés dans la section II ; la section III porte sur l'organisation de la réunion, sa portée et ses objectifs ; dans la section IV, l'exposé liminaire présenté à la réunion, la table ronde et les débats des sous-groupes sont résumés; et les conclusions figurent à la section V.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

5. Le SBI voudra peut-être tenir compte des renseignements figurant dans le présent rapport au moment de délibérer sur les activités de renforcement des capacités.

II. Conclusions du onzième Forum de Durban

A. Messages clés

6. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a aggravé les problèmes dans plusieurs secteurs interconnectés. Les efforts déployés pour se remettre des effets de la pandémie offrent l'occasion d'adopter des solutions de redressement économique qui répondent à l'urgence climatique et facilitent la transition vers un monde plus vert, plus équitable et plus viable. Les débats tenus dans le cadre du onzième Forum de Durban ont porté sur le renforcement des capacités visant à promouvoir et à soutenir un redressement durable, écologique et résilient face aux effets de la pandémie.

¹ Décision 2/CP.17, par. 144 et 147.

² Décision 15/CP.24, par. 6.

³ FCCC/SBI/2021/10, par. 15.

⁴ Décision 10/CP.25, par. 11.

7. Les pays pourraient s'appuyer sur l'expérience positive pertinente acquise dans le cadre du Partenariat pour les CDN et envisager de nommer des conseillers économiques spéciaux dans différents ministères afin de stimuler et de faciliter l'optimisation des synergies et le renforcement des capacités et la coopération en matière de planification, d'élaboration et de mise en œuvre des CDN dans le cadre de la mise au point de plans approfondis et bien conçus de lutte contre la pandémie.

8. En ce qui concerne le financement du redressement durable, de nombreux pays en développement n'ont pas la capacité d'accéder à un financement suffisant. Pour accéder au financement, il est souvent nécessaire d'élaborer des rapports financiers et de produire des données, ce qui demeure difficile pour certains pays dont les capacités institutionnelles sont limitées et dans lesquels les données sont rares. Une solution à ce problème pourrait consister à élaborer et à utiliser un outil permettant d'intégrer les changements climatiques dans les plans de développement et les budgets nationaux à court et à long terme. Les systèmes financiers doivent être ajustés de l'intérieur : il faut adopter des politiques, des cadres et des normes afin d'inciter les investisseurs à intégrer de nouveaux critères climatiques dans leurs activités de manière à bien mesurer l'ampleur des investissements publics et privés dans les activités climatiques.

9. L'intégration de considérations relatives aux changements climatiques dans les systèmes juridiques est un autre moyen de renforcer l'engagement des gouvernements en faveur de l'action climatique et de promouvoir la mise en œuvre des CDN d'un point de vue juridique.

10. Le renforcement des capacités propres à chaque pays ne doit pas être axé sur la transposition des initiatives internationales. Des échanges Sud-Sud doivent avoir lieu, les capacités doivent être développées à l'échelle locale, et l'apprentissage et l'échange de données d'expérience doivent être renforcés. C'est lorsque les prestataires de services de renforcement des capacités ont un rôle de partenaires et apportent leur soutien, permettant ainsi aux pays en développement de s'approprier le processus, de trouver des solutions adaptées au niveau local et de les diffuser au niveau régional et par l'intermédiaire de réseaux à des pays se trouvant dans une situation similaire, que l'appui est le plus efficace. Les processus de mise en réseau de la transmission du savoir entre pairs permettent de maximiser les investissements au niveau local en favorisant l'échange de bonnes pratiques et en facilitant la communication entre les parties prenantes.

11. Il convient d'analyser les changements sur le marché du travail induits par la pandémie et les mesures de redressement et d'en débattre afin d'éviter les bouleversements économiques, en particulier lors de la reprise après la pandémie. Dans le cadre de la transition verte, de nombreux travailleurs, comme ceux du secteur des combustibles fossiles, risquent de perdre leur emploi et de devoir se reconvertir pour travailler dans d'autres secteurs. Bien que la nécessité d'un tel renforcement des capacités des travailleurs ait été reconnue dans de nombreuses CDN, peu de pays ont adopté des mesures judicieuses de formation professionnelle ou d'analyse des compétences.

12. Les mesures d'indemnisation et de reconversion mises en œuvre dans certains secteurs, comme celui des mines de charbon, ciblent les travailleurs masculins, tandis que de nombreuses travailleuses de la chaîne d'approvisionnement en amont, également touchées, continuent donc d'être défavorisées. En outre, il convient de prêter attention à la manière dont la transformation verte du marché du travail profitera davantage aux travailleurs qu'aux travailleuses. Les partenariats entre les gouvernements et les parties prenantes permettent d'examiner ces dynamiques et d'élaborer des solutions.

13. Il faut déployer des efforts supplémentaires pour mieux adapter les stratégies de communication aux groupes cibles que sont notamment les populations vulnérables, les jeunes, les femmes et les filles au moment de concevoir et de mettre en œuvre de mesures de redressement durable. Il convient d'intégrer les questions de genre dans les plans d'action climatique aux fins de l'élaboration de politiques publiques et nationales et de CDN tenant compte des questions de genre.

14. Il est possible d'utiliser les évaluations de l'indice de vulnérabilité pour faciliter la prise de décisions visant à affecter les ressources là où le besoin se fait le plus sentir et pour orienter les stratégies relatives aux changements climatiques et la cartographie des zones à risque afin de répondre plus aisément aux besoins des pays et des personnes vulnérables et de promouvoir un redressement à faible émission qui soit résilient face aux changements climatiques.

15. Le renforcement des capacités est un processus continu, et la préservation des capacités est essentielle. Lorsque les capacités sont renforcées et que les dirigeants, les femmes et les jeunes sont soutenus au niveau local, les connaissances et les compétences acquises font l'objet d'un plus grand sentiment d'appropriation et sont mieux conservées. Dans ce contexte, les universités peuvent agir comme des pôles de renforcement des capacités et faciliter la préservation des capacités.

B. Examen des messages clefs par le Comité de Paris sur le renforcement des capacités

16. À sa vingt et unième session, la COP a décidé que les rapports sur le Forum de Durban figureraient parmi les contributions adressées au Comité de Paris⁵. À sa sixième réunion⁶, le Comité de Paris a décidé d'examiner les résultats du onzième Forum de Durban pendant la période intersessions lors de l'élaboration de son rapport intermédiaire technique annuel.

III. Organisation du onzième Forum de Durban

A. Documents de référence

17. Les questions qui ont orienté les débats des groupes de travail subsidiaires du onzième Forum de Durban⁷ ont été préparées et mises à disposition bien avant la réunion afin de faciliter les discussions.

B. Portée et objectifs

18. Le thème général du onzième Forum de Durban, à savoir le renforcement des capacités permettant d'intégrer la mise en œuvre des CDN dans les plans nationaux de redressement durable, a été choisi compte tenu du mandat mentionné au paragraphe 2 du présent document. Ce thème a été divisé en questions subsidiaires comme suit :

- a) Renforcer la capacité à élaborer des propositions de projets susceptibles de recevoir le soutien des banques afin de mobiliser des ressources financières auprès des mécanismes de financement internationaux aux fins de la mise en œuvre des CDN et des plans de développement nationaux ;
- b) Renforcer la capacité à élaborer des politiques plus transversales, à améliorer la coordination entre les différents niveaux de l'administration et à assurer une meilleure intégration intersectorielle ;
- c) Renforcer la capacité à améliorer les politiques publiques fondées sur l'observation des faits dans le cadre des plans de redressement durable en comblant les lacunes en matière de données ;
- d) Renforcer la capacité à évaluer les informations relatives au marché du travail et à anticiper les besoins en compétences liés à la mise en œuvre des CDN.

⁵ Décision 1/CP.21, par. 79.

⁶ Voir <https://unfccc.int/pccb/pccb-meetings-and-documents#eq-7>.

⁷ Voir <https://unfccc.int/11th-meeting-of-the-durban-forum-on-capacity-building>.

19. Compte tenu du thème général et des questions subsidiaires, les objectifs ci-après ont été définis pour la réunion :

a) Recenser les principales lacunes et besoins en matière de capacités qui empêchent d'intégrer les priorités des CDN de manière cohérente dans les plans de redressement durable ;

b) Déterminer comment renforcer la capacité à assurer une meilleure coordination transversale entre les niveaux de l'administration et une meilleure intégration intersectorielle afin d'améliorer la mise en œuvre des CDN conformément aux stratégies de redressement durable ;

c) Partager les enseignements tirés du renforcement des capacités pour combler les lacunes en matière de données afin de faciliter la mise en œuvre de politiques publiques fondées sur l'observation des faits dans le cadre de plans de développement nationaux axés sur la promotion d'un redressement résilient.

C. Délibérations

20. Le onzième Forum de Durban s'est tenu le 8 juin 2022 durant la cinquante-sixième session du SBI. La Présidente du SBI, Marianne Karlsen, a ouvert la réunion. María del Pilar Bueno, chercheuse principale au Conseil national de la recherche scientifique et technique d'Argentine et animatrice de la réunion⁸, a formulé des observations liminaires.

21. Romeo Bertolini, directeur adjoint chargé du processus de participation des pays pour l'Unité d'appui au Partenariat pour les CDN, a présenté un exposé liminaire. Une table ronde animée par l'animatrice de la réunion a ensuite réuni les intervenants ci-après :

a) Juan Casado-Asensio, économiste et analyste des politiques économiques à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ;

b) Moustapha Gueye, coordonnateur mondial du Programme des emplois verts de l'OIT ;

c) Miriam Hinostroza, cheffe de l'unité de l'action climatique mondiale au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ;

d) Mabel Zúñiga, analyste des changements climatiques pour le Ministère de l'environnement du Panama.

22. Les participants ont débattu de différents aspects du thème général de la réunion. Quatre débats parallèles sur les quatre questions subsidiaires ont ensuite été organisés en sous-groupes et animés par un des intervenants.

23. L'animatrice de la réunion a prononcé une allocution de clôture pour conclure la réunion.

24. L'ordre du jour de la réunion, les exposés, l'enregistrement, les biographies des spécialistes et de l'animatrice, les questions posées pour orienter les débats et les rapports des groupes de discussion peuvent être consultés sur la page Web consacrée au onzième Forum de Durban⁹.

IV. Résumé de l'exposé liminaire et des débats

A. Exposé liminaire

25. L'exposé liminaire s'est concentré sur la manière de renforcer la capacité à intégrer les priorités des CDN dans les programmes nationaux, sectoriels et régionaux, les plans de développement et les stratégies de redressement durable, ainsi que sur les activités pertinentes du Partenariat pour les CDN.

⁸ La réunion devait être dirigée par deux animateurs, mais l'un d'eux n'a pas pu y participer pour des raisons de santé.

⁹ Voir la note 7 ci-dessus.

26. Le Partenariat pour les CDN vise à recenser les besoins des pays en matière de planification et de mise en œuvre des CDN et à y répondre. Fort de plus de 200 membres (pays et partenaires de mise en œuvre), il est en mesure de soutenir ses pays membres dans le monde entier en menant des projets et des interventions sur mesure.

27. Dans le cadre du soutien qu'il fournit au niveau national, le Partenariat pour les CDN donne la priorité aux approches globales associant tous les pouvoirs publics et la société, en plus de se concentrer sur l'harmonisation avec les CDN. Il examine les tendances et les stratégies relatives à la planification et à la mise en œuvre des CDN dans le contexte du redressement durable.

28. L'Initiative de conseil économique (Economic Advisory Initiative), que le Partenariat a lancée pour faire face à la pandémie, est l'un de ses projets les plus importants. Elle appuie les plans de redressement durable par la nomination de conseillers économiques dans des ministères tels que ceux des finances et de la planification. À ce jour, 45 conseillers ont été nommés dans 30 pays et chargés de stimuler et de faciliter l'optimisation des synergies et le renforcement des capacités en matière de planification, de développement et de mise en œuvre des CDN dans le contexte de la pandémie.

29. S'agissant de mettre les priorités des CDN au centre des politiques publiques avec le soutien de conseillers économiques dans le pays, les enseignements suivants ont été partagés :

a) Il est important que les changements climatiques soient pris en compte dans les plans de développement et les budgets nationaux à court et à long terme. Par exemple, le Burkina Faso a reçu un soutien dans le cadre du Partenariat pour aligner ses CDN sur son cadre de développement national et a intégré des éléments liés à la pandémie dans sa stratégie de redressement durable ;

b) La formation à l'élaboration de notes conceptuelles et à la réalisation d'études de préféabilité pour les investissements liés aux CDN permet de créer des projets davantage susceptibles de recevoir le soutien des banques et a donné des résultats prometteurs en Indonésie et à Sainte-Lucie, par exemple ;

c) En ce qui concerne les travaux menés par le Partenariat concernant le financement de l'action climatique, il est clairement admis qu'il est nécessaire d'apporter un appui aux organismes publics et privés aux fins de l'accès au financement de l'action climatique et de la mobilisation de ce financement, ainsi qu'un soutien aux fins de l'application des politiques fiscales. L'outil de suivi du budget climatique mis au point à Grenade pour améliorer la mobilisation du financement de l'action climatique dans le pays est un exemple des travaux menés par le Partenariat.

30. Il faut encourager les échanges entre pays et la transmission du savoir entre pairs afin que les expériences et les meilleures pratiques puissent être partagées. Le Partenariat s'attache à créer davantage de possibilités d'avoir de tels échanges, notamment pour ce qui est :

a) D'intégrer les considérations climatiques dans les programmes de redressement ;

b) De réaffecter au redressement économique et au financement de l'action climatique les budgets nationaux alloués aux interventions d'urgence ;

c) De mettre au point des instruments financiers et des mécanismes de redressement allant des obligations vertes aux facilités de financement pour les petites et moyennes entreprises ;

d) De comprendre comment un stimulus économique compatible avec l'action climatique peut promouvoir l'équité, l'inclusion et une transition juste pour les groupes vulnérables.

31. Enfin, le Partenariat pour les CDN dispose d'un certain nombre de produits et d'outils qui peuvent être utilisés pour répondre aux divers besoins des pays, dont la boîte à outils Climate Toolbox, base de données permettant aux pays d'accéder à des outils, à des orientations et à des plateformes, ainsi qu'à des conseils d'institutions tête de file pour

planifier et mettre en œuvre leurs CDN, et la base de données Climate Funds Explorer, qui contient des données relatives aux fonds climatiques ouverts et au soutien connexe apporté aux activités d'atténuation et d'adaptation des pays.

B. Table ronde

32. Lors de leur examen des questions subsidiaires mentionnées au paragraphe 18 ci-dessus, les intervenants ont répondu aux questions ci-après :

a) Quels sont les principaux besoins et lacunes en matière de capacités qu'il convient de combler pour faciliter une mise en œuvre et une planification cohérentes des CDN dans les pays en développement, qui permettent de viser et de faciliter un redressement durable ?

b) Comment les partenariats, les groupements, les réseaux, la collaboration internationale et la transmission du savoir entre pairs peuvent-ils aider à recenser les meilleures pratiques pour intégrer les CDN et le redressement durable ?

c) Quelles mesures de politique générale ciblées doivent être prises pour répondre aux besoins en capacités des groupes défavorisés et vulnérables dans le cadre d'une transition et d'une reprise inclusives et durables après la pandémie ?

33. Le représentant de l'OCDE a indiqué qu'il demeurerait difficile pour les pays en développement d'accéder aux fonds destinés à la mise en œuvre cohérente des CDN dans le cadre du redressement durable et que les pays qui parvenaient à accéder au financement n'obtenaient souvent pas de leurs projets les résultats escomptés. Des travaux sont menés dans le cadre du Partenariat pour les CDN pour accroître l'efficacité des activités de renforcement des capacités mises en œuvre par les donateurs et leur intégration dans les politiques.

34. La représentante du PNUE a insisté sur le fait qu'il est nécessaire que les secteurs publics communiquent mieux entre eux et avec les autres parties prenantes afin d'aligner les CDN et les plans de développement nationaux. Le représentant du Partenariat pour les CDN a ajouté qu'il fallait pour cela mener des stratégies de financement et des projets susceptibles de recevoir le soutien des banques (avec l'appui du secteur privé); il convient de ne pas suivre des modèles mondiaux d'initiatives financières, mais mobiliser les capacités de conception et d'exécution des projets sur le terrain.

35. En ce qui concerne les défis et les contraintes dus à la transition verte sur les marchés du travail, le représentant de l'OIT a indiqué qu'il fallait que les gouvernements reconnaissent la nécessité de renforcer les capacités de reconversion des travailleurs. La transition vers des économies circulaires et la réduction de la taille de certains secteurs, tels que les mines de charbon, auront des répercussions sur la main-d'œuvre en ce qu'ils créeront de nouveaux emplois et entraîneront la perte de certains emplois existants, et les CDN doivent tenir compte des compétences des personnes et de la transférabilité des emplois afin d'éviter le chômage de masse et de promouvoir un redressement durable.

36. Concernant l'alignement des CDN sur les stratégies de développement et d'investissement, la représentante du Ministère de l'environnement du Panama a fait part de l'expérience de son pays en ce qui concerne le financement de l'intégration des changements climatiques. Le Panama a besoin d'un cadre juridique favorable pour promouvoir la continuité des initiatives relatives aux changements climatiques. Il a donc élaboré des textes de loi sur les changements climatiques et a inclus les CDN dans son cadre juridique afin de renforcer l'engagement du Gouvernement en faveur de l'action climatique pour l'avenir également. La représentante a indiqué que les processus de prise de décision dans différents domaines et à différents niveaux devaient être inclusifs et associer des représentants des femmes et des jeunes.

37. Les participants ont longuement parlé de la nécessité d'intégrer les questions de genre dans les politiques climatiques et les plans de redressement et de l'enjeu que cela représente :

a) Le représentant de l'OIT a souligné que les mesures d'indemnisation et de reconversion prises en faveur des mineurs touchés par les efforts de décarbonisation, par exemple, ne tenaient pas compte des travailleurs en amont de la chaîne, notamment des

femmes. On s'attend à ce que les nouveaux emplois créés par la transition vers une économie plus verte profitent davantage aux hommes qu'aux femmes et creusent les inégalités fondées sur le genre ;

b) Le représentant du Partenariat pour les CDN a indiqué que les pays qui avaient bénéficié d'une aide pour ce qui est de prendre en compte les questions de genre dans la mise en œuvre des CDN avaient fourni des données détaillées et des recommandations sur la question. En collaborant activement avec la société civile et en intégrant des questions de genre dans leurs plans nationaux et sectoriels, les pays ont pu aborder un plus large éventail de questions de manière plus exhaustive ;

c) Le représentant de l'OCDE a souligné qu'il y avait encore beaucoup à faire concernant l'intégration des questions de genre et des questions relatives aux changements climatiques ;

d) La représentante du PNUE a indiqué que les séances de formation au renforcement des capacités et la collaboration avec les parties prenantes concernées devraient être davantage axées sur les populations vulnérables, les femmes, les jeunes et les peuples autochtones.

38. Une séance de questions et réponses a ensuite été organisée avec les participants :

a) Un représentant du Bangladesh a souligné l'importance que revêtent les institutions nationales, telles que les universités, qui renforcent les capacités au niveau national. Ces institutions dispensent aux jeunes une formation leur permettant d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques au niveau national et international et de renforcer les capacités au niveau local. Un représentant de l'Union européenne s'est rallié à cette position et a jugé nécessaire de préserver les capacités ;

b) En ce qui concerne la lutte contre les catastrophes climatiques, un membre du Comité de Paris sur le renforcement des capacités venant du Burundi a souligné la nécessité d'améliorer la mise en œuvre des CDN au niveau local et dans les communautés, mais a indiqué qu'il fallait pour cela davantage de ressources ;

c) Un représentant du Groupe Femmes et genre a indiqué que l'intégration des questions de genre devait être reconnue par les parties prenantes comme un élément central des évaluations climatiques ;

d) Un représentant du Bhoutan a parlé de la nécessité de renforcer la capacité des pays les moins avancés à mettre en œuvre les CDN et a déclaré qu'un appui financier supplémentaire était nécessaire à cet égard ;

e) Concernant l'efficacité du financement des initiatives de renforcement des capacités, un représentant de l'Afrique du Sud a déclaré que le renforcement des capacités était certes un processus continu et dynamique, mais qu'il importait de déterminer pourquoi ce financement ne permettait pas d'obtenir les résultats escomptés ;

f) En ce qui concerne la qualité des rapports sur les tendances du marché du travail, un représentant de l'Inde a estimé que ces rapports devaient contenir non seulement des déclarations qualitatives mais aussi des analyses quantitatives scientifiquement valides.

C. Débats des sous-groupes

1. Renforcer la capacité à élaborer des propositions de projets susceptibles de recevoir le soutien des banques afin de mobiliser des ressources financières auprès des mécanismes de financement internationaux aux fins de la mise en œuvre des CDN et des plans de développement nationaux

39. Les questions suivantes ci-après ont orienté les débats du sous-groupe :

a) À quels types particuliers de lacunes en matière de capacités les pays sont-ils confrontés en ce qui concerne l'accès au financement de la mise en œuvre des CDN et comment les capacités peuvent-elles être efficacement renforcées de manière que les pays soient mieux à même de demander des fonds ?

b) Comment développer des capacités et apporter un soutien en matière de financement de l'action climatique pour conceptualiser et élaborer les propositions de financement les plus efficaces ?

c) Comment les fonctionnaires s'occupant des questions financières peuvent-ils mieux comprendre et comparer les options de financement et élaborer des modèles d'activité appropriés ?

40. Le sous-groupe a indiqué que les acteurs participant aux demandes de financement, tels que les concepteurs de projets, les banques, les différents secteurs publics et les investisseurs privés, devaient être davantage interconnectés afin de pouvoir partager des informations importantes sur la manière d'accéder au financement. En outre, il faudrait davantage renforcer les capacités des concepteurs de projets afin d'améliorer leur connaissance des priorités et des critères des fonds et des banques spécifiques, d'accroître leurs connaissances techniques sur la manière d'élaborer des demandes convaincantes et d'améliorer leurs compétences en anglais.

41. La coordination entre les secteurs publics concernés, tels que la planification, la budgétisation, les finances et les changements climatiques, devait être améliorée afin que de meilleures propositions de projets puissent être élaborées. Des équipes intersectorielles et interdisciplinaires peuvent être formées; elles serviraient de points focaux qui permettraient aux organismes chargés de mettre en œuvre les CDN et aux institutions financières de dialoguer plus étroitement.

42. Il demeure difficile d'assurer la participation des investisseurs privés locaux et de créer pour eux des possibilités de participer à l'apport de fonds, mais cela est nécessaire pour faire face au manque de projets susceptibles de recevoir le soutien des banques et au déficit de financement.

2. Renforcer la capacité à élaborer des politiques plus transversales, à améliorer la coordination entre les différents niveaux de l'administration et à assurer une meilleure intégration intersectorielle

43. Les questions suivantes ci-après ont orienté les débats du sous-groupe :

a) À quels types spécifiques de lacunes en matière de capacités les pays sont-ils confrontés en ce qui concerne le manque de dispositions institutionnelles et de mécanismes de coordination qui soutiennent l'intégration des objectifs climatiques et des objectifs de développement dans les ministères et les secteurs aux niveaux national, régional et local ?

b) Comment assurer l'intégration des priorités des CDN et du redressement durable dans les programmes et politiques nationaux, sectoriels et régionaux ?

44. Le sous-groupe a indiqué que les organismes et les ministères disposant d'au moins un bureau central ayant la capacité de promouvoir une meilleure communication intergouvernementale et de faire progresser la mise en œuvre des programmes durables au sein du Gouvernement pouvaient améliorer l'intégration non seulement horizontale mais aussi verticale des objectifs climatiques et des objectifs de développement. La participation des organismes et des groupes infranationaux à l'intégration des objectifs climatiques et des objectifs de développement dans tous les domaines d'action est un autre besoin majeur à satisfaire, notamment parce qu'il s'agit d'un processus continu qui nécessite des ressources, du temps et une volonté politique.

45. En outre, la préparation et l'examen des CDN constituent un processus important qui doit être ouvert et transparent pour les parties prenantes afin de rendre la mise en œuvre des CDN plus cohérente et plus efficace. Étant donné que différents outils de mise en œuvre des politiques sont utilisés à chaque niveau de l'administration, différentes parties prenantes et différents niveaux de l'administration doivent être associés pour garantir que la mise en œuvre des CDN soit liée aux efforts menés localement.

46. Pour que les gouvernements puissent mener des politiques fondées sur l'observation des faits en matière de redressement durable, les procédures de collecte et d'analyse des données doivent être améliorées. Les institutions locales telles que les universités jouent un rôle important dans les travaux relatifs aux données scientifiques et doivent donc être reconnues comme des pôles de production de connaissances et invitées à participer à la prise de décisions.

3. Renforcer la capacité à améliorer les politiques publiques fondées sur l'observation des faits en comblant les lacunes en matière de données

47. Les questions suivantes ci-après ont orienté les débats du sous-groupe :

a) Comment les prestataires de services de renforcement des capacités peuvent-ils aider efficacement les pays en développement à accroître leurs capacités institutionnelles et les compétences de leur personnel en matière de collecte, de communication, d'archivage et d'analyse des données ?

b) Comment les programmes de mise en œuvre des CDN soutenus par la communauté internationale peuvent-ils aider au mieux les pays en développement à utiliser des données ou des outils fondés sur des faits qui tiennent compte des réalités locales ?

48. Le sous-groupe a indiqué que les efforts de renforcement des capacités devaient viser non seulement à faire en sorte que les fonctionnaires concernés comprennent la nécessité de produire des données et de les intégrer dans les projets de redressement durable et de lutte contre les changements climatiques, mais aussi à améliorer les capacités d'analyse et l'équipement des fonctionnaires afin de leur permettre d'utiliser efficacement les données pour améliorer les politiques publiques. À cet égard, la collaboration avec des partenaires locaux, tels que les universités, peut constituer une étape essentielle pour ce qui est d'améliorer la collecte, l'archivage et l'analyse des données et de mettre en place des mesures d'incitation pour les études de données relatives au genre, à la préparation au financement et à la mise en œuvre des CDN.

49. Il est possible de remédier au manque de coordination au niveau national en utilisant des plateformes communes et en organisant des forums nationaux, régionaux et internationaux sur le thème des politiques fondées sur l'observation des faits. Pour remédier au manque d'intégration dans les secteurs publics, il est également possible de créer des services statistiques nationaux pouvant servir de points focaux.

50. Il convient de collecter et d'analyser davantage de données ventilées par sexe, d'informations sur les inventaires de gaz à effet de serre et de données sur l'état de préparation au financement et les stratégies à long terme.

4. Renforcer la capacité à évaluer les informations relatives au marché du travail et à anticiper les besoins en compétences liés à la mise en œuvre des CDN

51. Les questions suivantes ci-après ont orienté les débats du sous-groupe :

a) Quels sont les meilleurs moyens d'anticiper les besoins en capacités du marché du travail et mesurer les besoins en compétences des secteurs qui ont un potentiel de croissance verte et qui seront touchés par différents processus ?

b) Quelles lacunes ressortent de ces évaluations en ce qui concerne la collecte et l'évaluation efficaces des données et des informations sur le marché du travail ?

52. Le sous-groupe a indiqué qu'il importait d'investir dans le capital humain afin de développer non seulement les compétences techniques et fondamentales, mais aussi les compétences générales, de manière à améliorer l'employabilité des personnes. En outre, la formation et la reconversion peuvent aider les travailleurs à mener à bien les nouvelles tâches nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets ou d'emplois relatifs au climat et à s'adapter ainsi aux différents besoins d'un marché en pleine mutation.

53. Les rapports consacrés à ce que font les diplômés après l'obtention de leur diplôme peuvent aider les gouvernements à adapter leurs politiques de transition écologique en fonction des besoins en compétences du marché du travail et de la demande qui en émane. La commercialisation de l'éducation pose continuellement problème car les jeunes ont tendance à s'intéresser uniquement aux domaines d'études qui offrent un potentiel d'emploi et une bonne rémunération et délaissent les domaines d'études, tels que l'ingénierie chimique, dans lesquels ils pourraient contribuer à des projets techniques liés au climat.

54. Il faut associer les ministères du travail, en plus des ministères techniques ou financiers concernés, à l'élaboration des stratégies de lutte contre les changements climatiques afin de connaître les compétences disponibles au sein de la main-d'œuvre et de veiller à ce que les compétences nécessaires soient développées pour répondre aux exigences des économies en transition verte.

V. Conclusions

55. Le onzième Forum de Durban a permis à un grand nombre de Parties et d'entités non parties d'avoir un débat constructif sur le thème du renforcement des capacités visant à intégrer la mise en œuvre des CDN dans les plans nationaux de redressement durable, et de formuler des messages clefs sur des aspects importants de ce thème.

56. L'alignement du thème du Forum sur le thème prioritaire annuel du Comité de Paris a aidé celui-ci à tirer parti des résultats du Forum. Après avoir participé activement au Forum, le Comité de Paris a pris note de ses conclusions à sa sixième réunion et est convenu de les examiner pendant la période intersessions.

57. Le Comité de Paris tiendra compte des conclusions du Forum au moment d'élaborer ses recommandations annuelles pour la COP et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.

58. Le Comité de Paris organisera, au second semestre 2022, un webinaire de suivi afin de discuter plus en détail des sous-thèmes du Forum.

59. Enfin, à l'occasion du quatrième Pôle de renforcement des capacités qui se tiendra en marge de la vingt-septième session de la COP, le Comité de Paris organisera une journée consacrée aux domaines d'intervention au cours de laquelle les conclusions du Forum seront présentées.
